

BULLETIN CGTM DES EMPLOYES EN PHARMACIE

[Modifier le contenu]

[Choisir le date]

Fort de France le 16 septembre 2021

A 9 mois de l'élection présidentielle, Macron a décidé d'utiliser la crise sanitaire pour lancer la campagne pour sa réélection en s'en prenant aux employés d'officine en pharmacie.

S'il y a des femmes et des hommes qui ont assumé leurs responsabilités dans cette crise, ce sont bien ceux qui nous ont permis de maintenir l'accès aux soins au péril de leur santé et de leur vie !

S'il y a des femmes et des hommes qui ont du faire preuve d'imagination pour s'équiper dans les officines de ville, en recourant au système D (bâches transparentes, bolduc pour le respect de la distanciation, fabrication de gel hydro-alcoolique), ce sont bien les employés en pharmacie. Dévouement et esprit de solidarité : voilà ce qui a caractérisé leurs attitudes.

Ces mêmes employés d'officine sont aujourd'hui la cible de Macron et ses ministres qui les menacent de les priver de revenus, de licenciement, s'ils refusent de se faire vacciner.

La loi n 2021-1040 du 5 Aout 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire instaure une obligation vaccinale et le pass-sanitaire, assortis de sanctions (suspension du contrat de travail, licenciement et privation de salaire ou d'indemnités chômage). Face à la mobilisation, le gouvernement a retiré le licenciement du projet de loi.

Cette loi concerne aujourd'hui prioritairement les salariés en contact avec le public. Mais de ce fait, tous les salariés sont concernés. Il s'agit d'une attaque directe contre le monde du travail. D'autant plus que le Décret n'a pas encore été voté.

Aujourd'hui face à la persistance d'un virus qui ne cesse de muter, Macron et son gouvernement aidés par l'ordre des pharmaciens, exercent une pression psychologique un chantage allant jusqu'à les accuser d'irresponsabilité professionnelle.

Ces menaces de sanctions sont ignobles et inacceptables.

Si la prime Macron était au libre choix des pharmaciens (très peu de collègues en ont bénéficié et ce pas par manque de fonds, ce qui peut être assimilé à une forme de discrimination) la vaccination doit être au libre choix des employés.

Alors toutes et tous, restons vent debout contre l'obligation vaccinale

OBLIGATION VACCINALE ET PASS-SANITAIRE



ADHÉREZ A LA CGTM

Composition du nouveau bureau syndical des salariés des officines pharmaceutiques :

-Secrétaire générale HERELLE France

-Secrétaire générale adjointe

EMAL Sandrine

-Trésorière

GUIOSE Johann

-Trésorière adjointe

RAMANICH Régine

-Assesseurs

LABEJOF Annette et LEPEL Manuelle

